

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2021

Le 4 octobre 2021 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'Espace Culturel, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	DUBOSCQ	David	Procuration à J. LEMESLE
BESSIN	Pierrette	P	LE THIMONNIER	Eglantine	P
PFEIFFER	Michel	P	LEGRAVEREND	Alain	Procuration à J.P. DENGREVILLE
LEMESLE	Jean	P	DENGREVILLE	Jean-Pierre	Secrétaire de Séance
GUILLOIN	Sandra	P	POISSON	Jean-Marc	Procuration à J. HENNEQUIN
MASTELLOTTO	Laurent	P	PIGASSE	Nicolas	P
HENNEQUIN	Jocelyne	P	BOUYER-MAUPAS	Isabelle	P
GUILLOTTE	Hubert	P	CAVELLEC	Didier	P
DANGUY	Patrick	Procuration à H. GUILLOTTE	LEBRETON	Delphine	P
GERMAIN	Jean-Pierre	Procuration à P. BESSIN	COUTANCEAU	Delphine	P
LAINE	Pauline	P	WLASNIAK	Philippe	P
FRANÇOIS	Marielle	Procuration à D. LEBRETON			

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021

Aucune observation.

Le compte-rendu est ADOPTE à l'unanimité.

N° 1 – URBANISME

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (R.L.P.I)

M. LEMESLE expose que la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage élabore son Règlement Local de Publicité Intercommunal (R.L.P.I) dont les objectifs sont les suivants :

- Intégrer la publicité dans le respect des enjeux de Coutances mer et Bocage et de son projet ;
- Mettre en œuvre les dispositifs publicitaires (enseignes et pré-enseignes) en cohérence avec le PLUI, et les projets du territoire ;
- Assurer l'intégration des dispositifs publicitaires dans leur environnement, sous toutes ses composantes (architecture, patrimoine, paysages, environnement, préservation des espaces naturels, cadre de vie) et en fonction des spécificités urbaines, rurales et de la côte des havres ;
- Contribuer à la démarche de développement économique initiée à l'échelle communautaire (activités liées à la mer, activités industrielles, agricoles, touristiques...).

La procédure d'élaboration du R.L.P.I. prévoit la tenue d'un débat sur les orientations et objectifs, au sein des conseils municipaux.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2021

Au regard du diagnostic, de grandes orientations et objectifs ont été définis, suivant 4 axes :

- 1- Valoriser le patrimoine et les paysages porteurs des identités locales ;
- 2- Améliorer le paysage des principales entrées de ville et traversées urbaines du territoire ;
- 3- Préserver le cadre de vie urbain et résidentiel ;
- 4- Garantir une visibilité des activités, respectueuse du cadre urbain et paysager pour conforter le développement et l'attractivité du territoire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du débat sur les orientations et objectifs du futur R.L.P.I. de Coutances Mer et Bocage.

- M. GUILLOTTE demande si une réglementation est prévue concernant les publicités temporaires « sauvages ».
- M. LEMESLE explique qu'elles seront également encadrées, notamment sur la durée d'affichage.
Le futur zonage prévoira des secteurs où tout affichage sera interdit, même temporaire (zones naturelles...).
- Mme COUTANCEAU demande si le règlement prévoit des contraintes sur les couleurs d'affichage et d'enseignes.
- M. LEMESLE confirme que le règlement n'est pas encore détaillé et que les contraintes de couleurs ne sont pas encore établies. Il relaira cette remarque au groupe de travail.
- M. CAVELLEC demande qui sera chargé de faire appliquer cette réglementation.
- M. LEMESLE explique que cela dépend de la police du Maire. Le Garde-Champêtre sera chargé de son application.
En ce qui concerne les vitrines de magasins, les commerçants auront 5 ans pour se mettre en conformité.

Le Conseil Municipal prend acte du débat sur le R.L.P.I.

N° 2 – CONSEIL MUNICIPAL
ELECTION D'UNE ADJOINTE

Suite à la démission de l'adjointe aux travaux, un poste d'adjointe au Maire reste disponible. Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'une adjointe.

Mme LEBRETON est candidate à cette fonction.

M. le Maire invite les conseillères municipales intéressées à se déclarer candidates.

- M. PIGASSE demande quelle est la délégation qui sera confiée à cette adjointe.
- M. le Maire précise que cette adjointe aura la charge de la transition écologique.
- M. PIGASSE s'étonne que Mme LEBRETON, élue de la liste « Cap 2020 », soit choisie pour cette délégation sans que ses colistiers en soient informés. Il le regrette.
Il demande quelle est la différence entre la transition écologique et le développement durable, qui fait l'objet d'une autre délégation.
Il lui semblerait plutôt opportun de créer un poste d'adjoint à l'activité économique.
- Mme BOUYER-MAUPAS confirme que la minorité, en respect des électeurs, aurait aimé être informée de cette nomination. « Cap 2020 est en droit de s'étonner d'autant plus qu'il y a déjà un adjoint au développement durable. Il aurait été plus opportun de créer une délégation à l'activité économique, même si cela n'est pas une compétence communale ».

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2021

- M. le Maire explique que la transition écologique et le développement durable sont des missions très lourdes qui méritent d'être partagées. Il souligne par ailleurs l'importance pour les conseillers municipaux de participer aux travaux des commissions, au sein desquelles ils peuvent être informés des dossiers en cours.
- Mme COUTANCEAU considère qu'elle ne peut se déclarer candidate au poste d'adjointe, n'ayant pas été informée de la délégation qui y était attachée.

M. le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer.

5 conseillers municipaux demandent que le vote soit effectué à bulletin secret.

Cette volonté exprimée ne représentant pas le tiers des membres présents, M. le Maire décide que le vote se fera à main levée.

Par 18 voix POUR, 5 voix CONTRE (M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, Mme COUTANCEAU, M. CAVELLEC, M. WLASNIAK),

Le Conseil Municipal désigne Mme Delphine LEBRETON, Adjointe.

N° 3 – CONSEIL MUNICIPAL
INDEMNITES DES ELUS

M. MASTELLOTTO explique que dans la configuration proposée (le Maire + 6 adjoints + 2 conseillers municipaux délégués), il est proposé de modifier la répartition des indemnités, de façon à valoriser les indemnités des deux conseillers municipaux ayant délégation :

	MAXIMUM	ACTUELLEMENT	PROPOSITION
MAIRE	51.6 % de l'IBT	46.43 % de l'IBT (soit 1805.84 €)	44.10 % de l'IBT (soit 1715.54 €)
ADJOINTS	19.8 % de l'IBT	17.81 % de l'IBT (soit 692.70 €)	16.91 % de l'IBT (soit 658.06 €)
CONSEILLERS DELEGUES		8.48 % de l'IBT (soit 329.82 €)	12.39 % de l'IBT (soit 482.21 €)

Par 18 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme BOUYER-MAUPAS, M. WLASNIAK, M. CAVELLEC, M. PIGASSE, Mme COUTANCEAU), le Conseil Municipal,

VALIDE cette proposition.

Conformément à l'article L.2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 92 de la Loi Engagement et Proximité, il est possible de majorer les indemnités des élus pour les communes Chef-Lieu de canton. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de majorer les indemnités des élus (Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux délégués) de 10 %.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces dispositions.

Par 18 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme BOUYER-MAUPAS, M. WLASNIAK, M. CAVELLEC, M. PIGASSE, Mme COUTANCEAU), le Conseil Municipal,

DECIDE d'appliquer une bonification de 10 % aux indemnités des maire, adjoints et conseillers municipaux délégués, conformément aux dispositions de l'article L. 2123-22 du C.G.C.T.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2021

N° 4 – CONSEIL MUNICIPAL
CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL CIRCULATION

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer un groupe de travail chargé de la circulation.

Il est proposé que M. PFEIFFER, M. LEMESLE et Mme LEBRETON y participent de droit, ainsi que 3 autres membres du Conseil Municipal.

Il est proposé aux conseillers municipaux intéressés de se déclarer candidats.
Jean-Pierre GERMAIN, Marielle FRANÇOIS, Hubert GUILLOTTE se déclarent candidats.

Le Conseil Municipal valide la constitution de ce groupe de travail.

N° 5 – CCAS
DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la démission de Mme LARSONNEUR-MOREL, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un conseiller municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Les conseillers municipaux intéressés par cette fonction sont invités à se déclarer candidats.

Jean-Pierre DENGREVILLE se déclare candidat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE M. DENGREVILLE pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

N° 6- DONATION CHALLE
VENTE DU TERRAIN RUE DU DOCTEUR LEMOINE

M. MASTELLOTTTO rappelle que dans le cadre de la donation CHALLE, la vente du terrain de la Rue du Docteur Lemoine est incluse dans le plan de financement de la résidence Séniors.

Toutefois, M. CHALLE, aux termes de l'acte de donation, reste mandataire pour les ventes des biens objet de la donation et s'est jusqu'alors opposé à la vente de ce terrain.

Une offre d'achat est en cours de négociation et en attente d'une contreproposition.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le principe de la vente de ce terrain et d'autoriser M. le Maire à négocier avec l'acquéreur potentiel.

- M. CAVELLEC demande pourquoi le terrain n'est pas vendu par lots.
- M. LEMESLE explique que l'autorisation de lotir est caduque et que la vente concerne l'ensemble de la parcelle.

Par 21 voix POUR et 2 CONTRE (M. CAVELLEC et M. GERMAIN), le Conseil Municipal,

- VALIDE le principe de cette vente
- AUTORISE M. le Maire à négocier avec l'acheteur potentiel.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2021

N° 7 – RECENSEMENT DE LA POPULATION
RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Il est donc nécessaire de prévoir dès maintenant le recrutement des agents recenseurs.

Il est proposé de recruter 10 agents recenseurs sur la période indiquée et de fixer ainsi les conditions de leur rémunération :

Bulletin individuel (BI) (internet et bulletin papier)	2.50 €
Feuille de logement (FL)	1,50 €
Forfait pour les frais de transport	80 € pour les secteurs 4, 5, 13,14, 17 40 € pour les secteurs 1, 11, 12, 15, 16
Formation et tournée de reconnaissance	200 €

10 % de rémunération supplémentaire en cas de bon déroulement.

La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition

N° 8 – FINANCES
BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE

La trésorerie souhaite que les frais d'honoraires liés au Diagnostic des réseaux d'eaux usées soient payés sur le compte 203, et non sur le compte 2315 comme prévu au BP.

Il est donc nécessaire de procéder à une modification budgétaire :

Compte 2315	- 200 000 €
Compte 203	+ 200 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 9 – FINANCES
MARCHE DE NOËL – FIXATION DES TARIFS D'EXPOSITION

Mme BESSIN propose de fixer à 5 € le ml le tarif d'exposition au marché de NOEL qui aura lieu les 11 et 12 décembre 2021, dans les locaux du Collège les Embruns.

Mme BESSIN précise que cette année, le linéaire sera limité à 6 m.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le tarif d'exposition au Marché de Noël à 5 € le mètre linéaire, dans la limite de 6 mètres.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2021

N° 10 – VOIRIE
CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE

M. GUILLOTTE explique que dans le cadre du programme pluriannuel de voirie, la Commission « Travaux Voirie » propose de prévoir sur le prochain budget la réhabilitation des rues du grand Large, du Gaillard d'Avant et de la Basse Eau. Ces travaux nécessitent l'intervention d'un bureau d'études pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Bornes de recharges.

- M. GERMAIN a évoqué la possibilité d'installer des bornes supplémentaires de recharge pour les véhicules électriques.
- M. GUILLOTTE explique qu'une nouvelle borne va être prochainement installée dans le bourg, près de l'église. Une demande a été faite auprès du SDEM pour une borne supplémentaire sur la Place du Passous.

Par ailleurs, une borne est prévue à Tourville sr Sienne, une autre à Blainville sur mer, et 3 bornes sont déjà installées à Gouville sur mer, ce qui couvre bien le territoire littoral.

Plan Partenarial d'Aménagement

- M. GUILLOTTE présente le dossier élaboré par le C.M.B. concernant le Plan Partenarial d'Aménagement (PPA) pour la recomposition du littoral de Coutances Mer et Bocage

Ce dossier sera présenté en Commission de Développement Durable le 12 octobre 2021 et validé en Conseil Municipal le 25 octobre 2021.

- M. PIGASSE a noté que la C.M.B. votera ce dossier le 20 octobre 2021 et s'étonne que le Conseil Municipal ne le valide que le 25 octobre 2021. Il demande depuis quand les communes travaillent sur ce PPA et qui pilote le dossier pour Agon-Coutainville.
- M. GUILLOTTE l'informe que ce PPA a été initié par Louis Teyssier, délégué au littoral à la C.M.B., en juin dernier et que plusieurs réunions ont eu lieu pour son élaboration. Le dossier tel que présenté a été transmis la semaine dernière.

Le Préfet validera le dossier le 26 octobre 2021, et c'est cette date qui fixe la limite de validation par les collectivités partenaires.

Projet VINCI

- M. PIGASSE demande si M. le Maire a revu l'équipe de VINCI et si des contacts ont été pris avec le collectif « Urgence littoral ».
- M. le Maire l'informe qu'une réunion est en cours de planification entre VINCI et les personnes et associations qui ont déposé un recours, afin d'entamer une négociation, ou conciliation, entre les différentes parties. M. le Maire souhaite que cette réunion ne soit pas publique, afin qu'elle soit la plus constructive possible, et il confirme qu'il n'arbitrera pas les négociations.
- M. PIGASSE demande si la commercialisation est arrêtée.
- M. le Maire lui confirme que la commercialisation est arrêtée, et que le déféré préfectoral est suspensif.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2021

Port à sec

- M. PIGASSE rappelle que M. le Maire avait évoqué dans son programme la possibilité de créer un port à sec.
- M. le Maire pense qu'il y a une confusion avec le parc à bateaux de la rue des Mielles situé en site inscrit et où aucune construction ne peut être envisagée.
- M. PIGASSE souhaiterait qu'une réflexion s'engage sur la création d'un port à sec.
- M. PFEIFFER confirme que ce sujet est suivi depuis plusieurs années, que plusieurs pistes ont été évoquées sans trouver de possibilités de construction sur les sites retenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.

Pour extrait conforme, le 6 octobre 2021

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre DENGREVILLE



Le Maire,
Christian DUTERTRE



